

Sur le procédé

TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 **TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43**

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société Gerflor**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Procédés de revêtements de sol à base de PVC en lés « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 » et « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 » associant :

- Les revêtements de sol PVC en lés « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 » et « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 » ;
- La bande de jonction « HOP » décrite à l'article 2.2.2.1 du Dossier Technique ;
- Le cordon de soudure CR40 en PVC ;
- Les bandes adhésives BOSTIK ROLL, SIKA CEGETACK P et UZIN U-TACK ;
- Le mastic MS-polymères (de type BOSTIK MSP 107, SIKAFLEX PRO 11 FC) ;
- Les accessoires décrits au § 2.2.2.4 du Dossier Technique pour le traitement des remontées en plinthe lorsque requis.

Ces procédés sont destinés à la pose :

- Libre (sans liaison ou maintien durable au support en sol et en mur) en locaux classés E1, c'est-à-dire sans utilisation de colle ou d'adhésif en plein ou en périphérie les reliant au support (à l'exception des passages de porte) ;
- Assimilée à une pose semi-libre (sans liaison ou maintien durable au support en sol) en locaux classés E2 où est requis un calfatage en périphérie, bien que les revêtements soient désolidarisés du support, c'est-à-dire sans utilisation de colle ou d'adhésif en plein ou en périphérie les reliant au support (à l'exception des passages de porte).

Le calfatage a pour fonction d'assurer une étanchéité à l'eau ou à des agents pathogènes pour des raisons sanitaires en milieu hospitalier ou assimilé, EPHAD / MAPAD ... (le calfatage au mastic polyuréthane en périphérie est notamment obligatoire dans les chambres) mais n'a pas pour objectif d'apporter un maintien mécanique.

Ces revêtements de sol sont destinés à une pose avec joints soudé à chaud.

Dans tous les cas, la jonction entre lés est assurée en envers des revêtements par la bande de jonction « HOP » comme définie au § 2.2.2.1 du Dossier Technique et sur l'endroit par une soudure à chaud des joints entre lés.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
1.3.1.	Contrôle du joint soudé à chaud	6
1.3.2.	Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante.....	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtements.....	7
2.2.2.	Produits associés	9
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Classement UPEC du local	9
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	10
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports.....	10
2.3.4.	Température ambiante et température du support.....	10
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation.....	10
2.3.6.	Résistance thermique	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	10
2.4.1.	Dispositions générales	10
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	11
2.4.3.	Pose du revêtement	13
2.4.4.	Traitement des joints de dilatation.....	14
2.4.5.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	15
2.4.6.	Traitement des rives, seuils et pénétrations.....	15
2.4.7.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	16
2.4.8.	Contrôles d'exécution	16
2.4.9.	Traitement en fin de vie.....	16
2.4.10.	Assistance technique	16
2.4.11.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	16
2.4.12.	Mise en service-Maintien en service des performances de l'ouvrage	17
2.4.13.	Entretien et réparation.....	17
2.5.	Mentions des justificatifs.....	17
2.5.1.	Résultats expérimentaux.....	17
2.5.2.	Données Environnementales.....	17
2.5.3.	Références chantiers	17

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33

- U3 P3 E2/3 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U3 P3 E1/3 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1/3 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après et existante ou remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U3 P3 E2/3 C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur revêtements de sol linoléum compacts en lés existants.

TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43

- U4 P3 E2/3 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E1/3 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U4 P3 E1/3 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après et existante remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U4 P3 E2/3 C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur revêtements de sol linoléum compacts en lés existants.

Locaux E1 : Joints entre lés soudés à chaud + arasage des rives, pénétrations et seuils (voir § 2.4.6.1 ci-après) ;

Locaux E2 :

- Sur support à base de liant hydraulique et ancien revêtement autre que linoléum tels que défini au § 1.1.2.1 ci avant : Joints entre lés soudés à chaud + calfatage des rives, pénétrations et seuils (voir § 2.4.6.3) ;
- Sur supports en bois ou en panneaux à base de bois, chape fluide à base de sulfate de calcium, les prescriptions pour les locaux E3 telles que définies ci-après s'appliquent.

Locaux E3 = Joints entre lés soudés à chaud + remontées en plinthe en rives et calfatage des pénétrations et seuils (voir § 2.4.6.3 ci-après). Les locaux avec siphons sont exclus.

En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

Les revêtements TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC, en tant que produits acoustiques, ne sont pas adaptés à un usage en locaux de type couloirs hospitaliers en raison des phénomènes de freinage de roues lors du déplacement de lits. Il faut préférer dans ces locaux l'installation du TARALAY IMPRESSION HOP COMPACT selon l'avis technique en vigueur.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris les planchers chauffants)

Les supports admis sont :

- Les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7) à l'exclusion des planchers chauffants rafraichissants (planchers réversibles) et des planchers rayonnants électriques.
- Les chapes fluides à base de ciment faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles de la FFB-UNECP et du CAPEB l'UNECP pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admis sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECEP et du CAPEB.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admises sont celles décrites au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

La pose sur planchers surélevés est exclue.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi**1.2.1.1. Réaction au feu**

Le revêtement de sol TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013), indiquant un classement C_{fl-s1} valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl-s1} de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment $A2_{fl-s1}$ ou $A1_{fl}$ de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2023/202-1 du 10/07/2023).

Le revêtement TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2013), indiquant un classement C_{fl-s1} , valable en pose libre et en pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl-s1} de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment $A2_{fl-s1}$ ou $A1_{fl}$ de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2023/202-1 du 10/07/2023).

1.2.1.2. Acoustique

Le procédé TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ et une sonorité à la marche $L_{n,e,w} = 64 \text{ dB}$ selon la norme NF S 31-074.

(Rapport d'essais n° AC23-16941-1 du laboratoire du CSTB en date du 17/04/2023).

Le procédé TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ et une sonorité à la marche de classe $L_{n,e,w} = 64 \text{ dB}$ selon la norme NF S 31-074

(Rapport d'essais n° AC23-16941-2 du laboratoire du CSTB en date du 17/04/2023).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Contrôle du joint soudé à chaud

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de surveiller l'état des joints entre lés soudés à chaud et de procéder à leur réparation sans attendre le cas échéant.

1.3.2. Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n°12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Gerflor

1, Place Verrazzano

FR-69258 Lyon

Tél : 04.74.05.40.00

Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements de sol « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 » et « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 001-0030 7 du 05/12/2022 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive de la bande de jonction entre lés et des revêtements de sol, le type, le dessin, le coloris, les dimensions, le numéro de fabrication et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type et structure

TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 et TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43

Revêtements de sol en PVC hétérogènes avec envers mousse, à base de PVC, présentés sous forme de lés de largeur 2 m (EN ISO 11638), fabriqué par enduction sur support stabilisé voile de verre non tissé.

Ils comprennent :

- Une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'un traitement de surface en polyuréthane réticulé Protecso 2) ;
- Une couche en PVC avec décor imprimée et avec armature en voile de verre ;
- Une couche médiane incorporant un renfort en grille de verre ;
- Une couche d'envers en PVC expansé.

2.2.1.2. Coloris et Design

La surface présente un léger grain de surface et possède un aspect mat par le vernis de surface Protecso 2.

La gamme actuelle (qui pourront être modifiées) pour les revêtements « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 » et « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 » comprennent 30 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à ces gammes

2.2.1.3. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristique générales	Méthode d'essais	TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33	TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	20	
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2	
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346	4,30 (-0,10 /+0,20)	4,35 (-0,15/+0,18)
Masse surfacique (g/m ²)	NF EN ISO 23997	3570 (-7 % /+ 13 %)	3670 (-10 %/+ 13 %)
Épaisseur des différentes couches – NF EN ISO 24340 (mm) Couche de surface : Couches compactes renforcées par une double armature voile de verre et grille de verre et sous-couche technique : Envers PVC expansé :	NF EN ISO 24340	0,63 (-0%/+0,15%) 1,55	0,70 (-10%/+13%) 1,60

2.2.1.4. Caractéristique d'identification et d'aptitude à l'emploi

Caractéristique	Méthode d'essais	TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33	TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) maximum	NF EN ISO 23999	≤ 0,05	
Incurvation à la chaleur (mm)	NF EN ISO 23999	≤ 3	
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,20	≤ 0,20
Module d'élasticité à 1%	Méthode M1 – Référentiel QB30	80 N/cm	80 N/cm
Résistance à la déchirure – NF EN ISO 527	NF EN ISO 527	120 N	120 N
Groupe d'abrasion	NF 660-2 et QB30	T	T
Solidité des coloris à la lumière	EN ISO 105 – B02	≥ 6	≥ 6
Résistance au déplacement d'un pied de meuble	EN ISO 16581	Pas de désordre (Pied 0, 100kg)	
Comportement à la chaise à roulettes	ISO 4918 modifié selon mode de pose – Roulettes type H simple bande	Pas de désordre après 25.000 cycles	
Résistance des soudures (N/50 mm)	NF EN 684	>240	
Flexibilité sur mandrin de 20 (mm)	ISO 24344 (EN 435)	ok	
Efficacité acoustique au bruit de choc (dB)	NF EN ISO 717-2	19 ± 2 dB	
Sonorité à la marche – NF S 31-074	NF S 31-074	Classe A	
Résistance thermique calculée (m ² K/W) ¹	NF EN ISO 10456	0,017 m ² .K/W	
¹ : pour information			

2.2.2. Produits associés

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux préconisations du fabricant.

2.2.2.1. Bande HOP

Bande de jonction armaturée « HOP » disponible en rouleaux de largeur 100mm et de longueur 25 m, disposée sous les joints entre lés.

Par sa conception, la bande de jonction HOP permet d'assurer la bonne installation des revêtements TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC et la réalisation de la soudure à chaud entre lés.

Lors de la dépose, cette bande est déposable sans détériorer le support, ni les anciens revêtements de sol.

La bande de jonction HOP comprend :

- Une face adhésive, avec pouvoir piégeant, permettant la jonction en sous face des deux lés de revêtement ; cette face est protégée par un film de protection souple ;
- Un support type grille ;
- Une face inférieure, permettant de positionner la bande sur le support.

2.2.2.2. Cordon de soudure

Cordon de soudure CR40 en PVC pour la réalisation de soudures à chaud étanches entre 2 lés pour le revêtement « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 » et le revêtement « TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 » (Rouleau de 100 ml).

2.2.2.3. Mastic

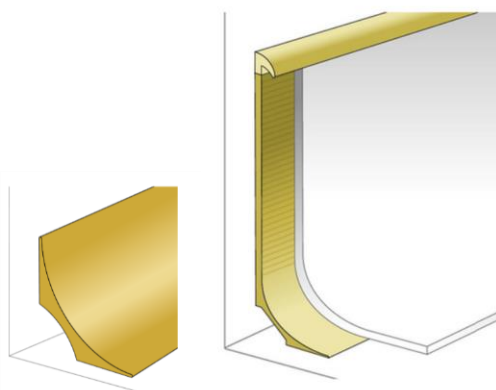
Lorsque requis, le calfatage est effectué avec un mastic du type polyuréthane ou MS -Polymères (de type Bostik MSP 107, Sikaflex PRO 11 FC).

2.2.2.4. Accessoires pour remontée en plinthe

Dans les locaux classés E3 ou E2 sur les supports sensibles à l'eau (bois, sulfate de calcium, ancien linoléum), le revêtement de sol est remontée en plinthe sur la paroi verticale avec les accessoires suivant :

Formes d'appui :

Il peut s'agir d'une forme d'appui simple ou d'une forme d'appui complète avec profil de finition (voir schémas ci-dessous).



Forme d'appui simple à gauche (dimensions 20*20 ou 25*25 ou 38*38mm) et forme d'appui complète avec profil de finition (à droite)

Bandes adhésives double-face pour le traitement des remontées en plinthe

Dénomination	Marque
ROLL 25/50/85	BOSTIK
SIKA CEGETACK P	SIKACEGECOL
UZIN U-TACK	UZIN

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'oeuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer a minima la planéité, les zones où le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et définir la nature du support et préciser les zones où, le cas échéant, le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'oeuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage de revêtement contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Température ambiante et température du support

Le maître d'oeuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer :

- Une température minimale de + 12 °C pour le support au moment de la pose ;
- Une température minimale de l'atmosphère ambiante ≥ 12 °C, pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'oeuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 et TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 posés libres sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des complexes TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 et TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de la lame d'air induite par la pose assimilée libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m².K/W. La validation du calcul devra être demandée à la société GERFLOR.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Conditions préalables à la pose

Les lés préalablement découpés doivent être entreposés à plat dans les locaux où la pose sera réalisée à une température $\geq +12$ °C durant les 24 heures précédant la pose (voir § 6.1.5 7.3 de la NF DTU 53.12 P1-1-3).

La température minimale pour effectuer la pose doit être $\geq +12$ °C pour le support.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, modifiées et complétées comme suit :

- Ecart de planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglet de 20 cm.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés comme suit.

La pose libre (cf. article 2.4.3.4 ci-après) nécessite au préalable, sur support à base de liant hydraulique, l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande «HOP», d'un primaire polyvalent (émulsion acrylique en phase aqueuse de type PE375 (UZIN), GRIP A500 (BOSTIK) ou équivalent).

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNCEP et de la CAPEB, ou faisant l'objet d'un DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.2 du présent document s'appliquent.

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose libre (cf. article 2.4.3.4 ci-après) nécessite au préalable l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande «HOP», d'un primaire polyvalent (émulsion acrylique en phase aqueuse de type PE375 (UZIN), GRIP A500 (BOSTIK) ou équivalent).

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés comme suit.

La pose libre (cf. article 2.4.3.4 ci-après) nécessite au préalable, sur support en bois ou panneaux à base de bois, l'application localisée, dans les zones de positionnement de la bande «HOP», d'un primaire polyvalent (émulsion acrylique en phase aqueuse de type PE375 (UZIN), GRIP A500 (BOSTIK) ou équivalent).

2.4.2.2. Supports existants

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

2.4.2.2.1.1. Sur supports relevant de la norme NF DTU 53.12

Pour les supports relevant de la norme NF DTU 53.12, les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément au § 7.2 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.1.2. Sur supports revêtus de carrelage ou assimilés

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre pour la pose directe, les exigences de conservation sont les suivantes :

- Désaffleurements entre carreaux ≤ 1 mm ;
- Joints entre carreaux de largeur ≤ 4 mm et de profondeur ≤ 1 mm.

2.4.2.2.1.3. *Sur anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.2.1.4. *Sur anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;*

Une étude préalable de l'état du sol existant est réalisée conformément aux dispositions prescrites par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D pour le cas d'un ancien revêtement de sol PVC compact en lé. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 dans ce cas.

2.4.2.2.1.5. *Sur anciens revêtements de sol résilients PVC et caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) collés en plein*

Une étude préalable de l'état du sol existant est réalisée conformément aux dispositions prescrites par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D pour le cas d'un ancien revêtement de sol PVC compact en lé.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 dans ce cas. Les exigences de conservation des anciens revêtements de sol caoutchouc compacts en lés (homogènes ou hétérogènes) sont identiques à celles définies par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour les revêtements de sol PVC compact en lés.

2.4.2.2.1.6. *Sur anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées*

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancienne dalle semi-flexible vinyle-amiantée doivent être respectées.

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.2.2.1.7. *Parquet cloué sur lambourdes, panneaux CTBH/CTBX, panneaux OSB existant ou remis à nu*

Les exigences relatives sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre pour la pose directe, les exigences de conservations sont les suivantes :

- Désaffleurements entre panneaux ≤ 1 mm ;
- Ouverture de joints entre panneaux de largeur ≤ 4 mm.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites ci-après.

2.4.2.2.2.1. *Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis*

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.2.2.2. *Support à base de bois ou en panneaux à base de bois*

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2.3. *Supports revêtus de carrelage ou assimilés existants*

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité.

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux. L'enduit de sol adapté devra être certifié QB (et son primaire associé) et le certificat devra viser la mise en œuvre sur carrelage.

2.4.2.2.2.4. *Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents*

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Dans tous les cas, l'ancien revêtement sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

2.4.2.2.5. Revêtements de sol résilients PVC compacts, caoutchouc compacts lisse et linoléum compacts

Le sol est nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.6. Parquets cloués sur lambourdes, panneaux CTBH/CTBX, panneaux OSB existant ou remis à nu

Au-delà des tolérances de désaffleurements, de largeur et de profondeur de joints telles que précisées au § 2.4.2.2.1.7 ci-avant, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire.

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7. Cas particulier des dalles vinyl-amiantées

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.3. Pose du revêtement

2.4.3.1. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

2.4.3.2. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Les rouleaux installés dans un même local doivent provenir du même lot de fabrication.

2.4.3.3. Disposition et préparation des lés

Cf. articles 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

2.4.3.4. Pose des lés

Le revêtement sera maintenu au support avec la bande de jonction HOP appliquée sous les joints pour permettre la soudure.

L'application du primaire (si nécessaire) et la mise en place de la bande de jonction HOP peuvent être réalisées avant le placement des lés. Dans ce cas, les joints de lés doivent être repérés sur le support avant leur placement. Le papier de protection ne sera retiré qu'après la période d'acclimatation lors de l'affichage des lés.

Lorsque la bande de jonction n'a pas été appliquée avant l'acclimatation du revêtement, la mise en œuvre est réalisée de la façon suivante :

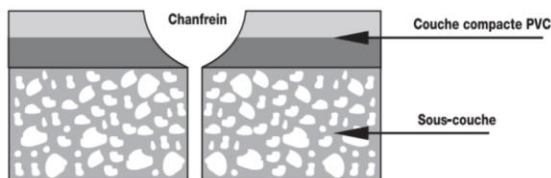
- Après 24 heures d'acclimatation, les lés sont replacés en conservant un espace de 0,5 à 1mm entre lés ;
- Replier les lés par moitié sans presser le pli pour ne pas marquer le revêtement ;
- Mettre en place la bande de jonction HOP à cheval sous le joint préalablement repéré ;
- Retirer le papier protecteur puis afficher le revêtement sur la bande de jonction ;
- Maroufler à la cale à liège ;
- Réaliser les mêmes opérations sur l'autre moitié des lés.

2.4.3.5. Jonction entre lés

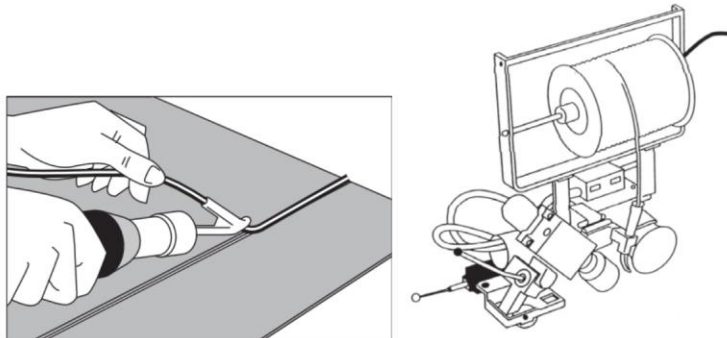
Dans tous les cas, les joints entre lés sont soudés à chaud avec le cordon d'apport CR 40 de la société GERFLOR.

La soudure à chaud nécessite 3 phases d'interventions après la mise en œuvre des revêtements de sols.

- Chanfreinage des lisières qui peut être réalisé soit manuellement (Linéa, Réf. : 95101 de ROMUS, Swift groover Réf. : 262 611 400 de JANSER) ou avec une chanfreineuse électrique (Réf. 95320 – ROMUS) ; Chanfreinage des couches compactes ;

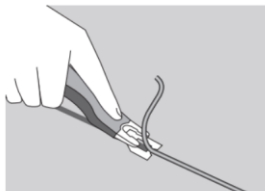


- Soudure soit manuellement soit à l'aide d'un chariot automatique ;



- Arasage du surplus de cordon ; Cette étape est réalisée en deux temps :

- Avec un couteau mozart avec son guide d'arasage ;



- Une fois la soudure froide, avec le même couteau mozart mais sans le guide d'arasage.

L'attention de l'entreprise de pose est attirée concernant le soin à apporter lors de la réalisation des soudures à chaud.

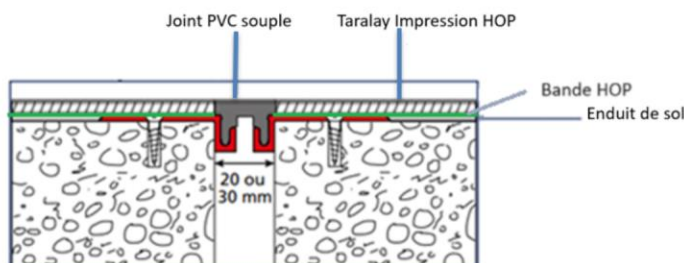
2.4.4. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS (de type CJ20+3 ou CJ30+3) est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint (à l'arrêt du joint souple) et est soudé à chaud avec le cordon d'apport CR 40 sur le joint souple.

Le profilé peut être :

- Soit encastré dans un décaissé de 2 mm réalisé par ponçage dans le support afin d'être affleurant à la surface de celui-ci ;
- Soit installé sur le support ; dans ce dernier cas, un enduit de sol généralisé devra être réalisé pour rattraper l'épaisseur du profilé comme indiqué par le schéma ci-après.

Dans les deux cas la bande HOP est mise en œuvre sous le revêtement au droit du profilé.



CJ 20+3

Perçé

126

23

13

Insert PVC / le ml

Réf.	Aspect	Coloris	Prix HT
6740	Lisse	Gris	
6741	Strie	3 mm	
6742	Lisse	Noir	

Réf.	Longueur	Matière	Prix HT
1851	3,00 m	Profil double Alu brut	

Insert 20 mm - ép. 3 mm, À commander à part. Pour sols PVC, linoléum

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement (de type LISSE INVISIFIX de ROMUS) ; il est fixé sur un seul côté.

Pour les joints d'ouverture inférieure ou égale à 10mm, le seuil de dilatation SD-10 de la société ROMUS peut être mis en œuvre. Le revêtement est coupé le long du seuil et est soudé à chaud au seuil.



2.4.5. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 et TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43.

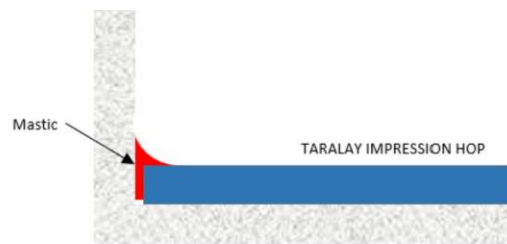
2.4.6. Traitement des rives, seuils et pénétrations

2.4.6.1. Locaux classés E1

Le revêtement est simplement arasé en périphérie en conservant un jeu périphérique de 1 à 2 mm ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique (type vynaflex ou équivalent). Préalablement à la pose de la plinthe, le jeu peut être comblé avec un mastic dans les conditions définies au §2.4.7.2.

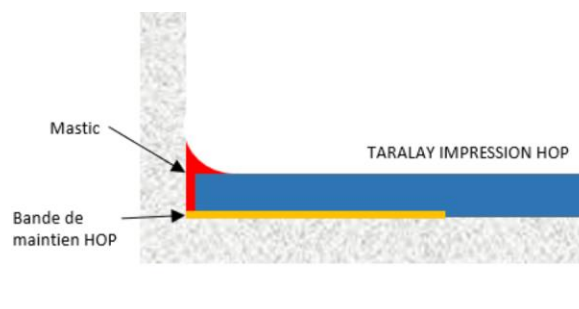
2.4.6.2. Locaux classés E2

Le revêtement est arasé en périphérie en conservant un jeu périphérique de 1 à 2 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissierie, et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic Polyuréthane ou MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique.



Cas spécifique sur dalle vinyle-amiante

Pour éviter l'adhérence du mastic sur le revêtement amianté qui pourrait engendrer des dégradations du revêtement amianté lors d'une dépose ultérieure, une bande de jonction HOP sera positionnée en périphérie du local ou le mastic doit être mis en œuvre. Le film de protection de la bande de jonction ne sera pas retiré. Ensuite, le traitement du mastic est réalisé comme décrit ci-dessous.

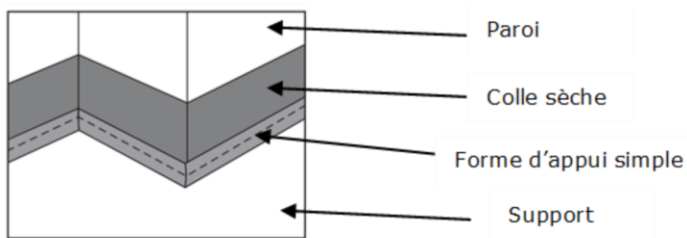


2.4.6.3. Locaux classés E3

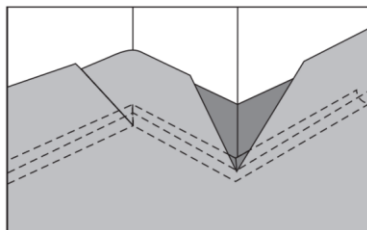
Le traitement décrit ci-dessous s'applique aux locaux classés E3 ainsi qu'aux locaux classés E2 lorsque le support est un support sensible à l'eau (bois, sulfate de calcium, ancien linoléum adhérent).

Le traitement de remontée en plinthe du revêtement sur la paroi verticale est réalisé selon les prescriptions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 (§9.3.5.1.1) complétées comme suit :

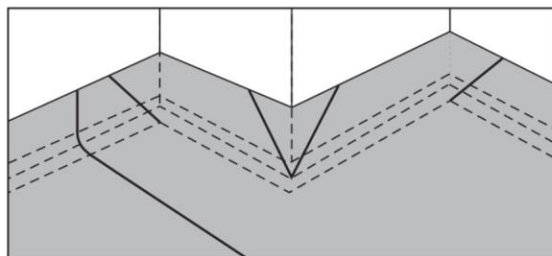
- La remontée en plinthe se fait sur une forme d'appui manufacturée qui peut être soit simple soit complète avec profil de finition.
- La forme d'appui est adhésivée sur la paroi verticale avec les bandes adhésives prescrites à l'article 2.2.2.4 ci avant puis le revêtement est adhésivé sur la paroi avec cette même colle sèche. Sur la forme d'appui, une bande de colle sèche faible largeur est appliquée avant recouvrement par le revêtement.



Dans les angles rentrants et sortant, la mise en œuvre est réalisée conformément aux prescriptions du NF DTU 53.12 P1 -1-3 (§9.3.5.1.1).



L'angle rentrant est réalisé avec une coupe à 45°. L'angle sortant est réalisé avec une coupe en V (ou coupe papillon). Ensuite, soudure avec cordon CR40.



L'application d'un mastic PU ou MS Polymère est recommandée sur la partie supérieure de la remontée en plinthe.

2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic PU ou MS Polymère.

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...)

Le revêtement est arasé et l'espace restant est rempli au moyen d'un mastic approprié (PU ou MS polymère) appliqué sur la bande de jonction HOP sur le principe décrit à l'article 2.4.6.2 précédent.

2.4.8. Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- du traitement des joints entre lés ;
- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

2.4.9. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée

2.4.10. Assistance technique

Lors de la négociation des marchés

L'assistance technique de la société GERFLOR est à la disposition des organismes et entreprises ayant besoin d'être assistés notamment lors du démarrage des chantiers.

Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.4.11. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis ; la Société GERFLOR procède également à des contrôles statistiques sur produits finis.

Le site Saint Paul Trois Châteaux de la Société GERFLOR est certifié ISO 9001, ISO 14 001 et ISO 50001.

2.4.12. Mise en service-Maintien en service des performances de l'ouvrage

Cf. § 11 de la norme NF DTU 53-12 P1-1-3.

Pour un trafic pédestre normal, la mise en service peut être immédiate dans les locaux E1 et après respect du temps de prise du mastic lorsque mise en œuvre pour le traitement des points singuliers dans les locaux E2.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement. Protéger les pieds de mobilier avec des embouts plats en PVC ou polyéthylène.

2.4.13. Entretien et réparation

TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 33 et TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC 43 :

- Cf. fiche d'entretien des revêtements classés U4 P3 au plus.

Le maître d'ouvrage devra assurer la surveillance des joints soudés entre lés et veiller à leur réparation rapide en cas d'altération.

2.5. Mentions des justificatifs

2.5.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Déchirure
- Rigidité
- Stabilité aux UV
- Incurvation à la chaleur et stabilité dimensionnelle
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble P0 – 100kg
- Comportement sous la chaise à roulette avec un poids de 90kg
- Résistance au déplacement d'une charge dynamique – Méthode interne

Rapport du laboratoire GERFLOR n° DA-22-0465

Bande de maintien HOP :

- Résistance au pelage et au cisaillement face ouverte et face fermée à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours à 50°C et 8 semaines à 50°C.

(Rapport d'essai du laboratoire GERFLOR n° DP 28/23)

Bandes adhésives pour le traitement des remontées en plinthe :

- Résistance au pelage et au cisaillement à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours à 50°C.

(Rapport d'essai du laboratoire GERFLOR DP 24/23)

2.5.2. Données Environnementales

Les revêtements de sol TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) conformément à l'EN ISO 14025 : 2010.

Cette DE a été établie en Mai 2023 et a fait l'objet d'une vérification par un organisme indépendante. Elle est disponible sur le site www.base-inies.fr.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

2.5.3. Références chantiers

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2022.
- Surfaces réalisées en France :
- TARALAY IMPRESSION HOP ACOUSTIC : 8000 m².

